

⊕ SAINTE-PAZANNE. La redevance incitative fonctionne

Les habitants jouent le jeu

Trois ans de gestation, 6 mois de test et une année 2013 qui démarre la phase effective de tarification des déchets ménagers calculée au nombre de levées du bac vert. Un nouveau règlement de collecte a été distribué dans tous les foyers. Ce mois-ci, ils recevront une facturation à blanc sur les quatre derniers mois de 2012, leur permettant d'estimer le montant de leur future facture et d'ajuster leur comportement (achat, réemploi, recyclage, compostage...) afin de réduire leur production de déchets. « *Les gens trient mieux. Ils s'y sont bien mis et présentent moins souvent leur bac à la collecte !* », observe Jean-Paul Roullit, le Monsieur Environnement de la communauté de communes gestionnaire. Depuis le 1^{er} mars 2012, 7 244 bacs verts ont été pucés.



La Coved effectue la collecte qui prendra la direction de l'usine de tri Arc-en-Ciel, à Couëron.

Par rapport à 2011, en 2012 les tonnages d'ordures ménagères baissent de 12 %, les emballages recyclables de 11 %, pendant que les journaux-magazines aug-

mentent de 7,5 %. Sur la période de test, 39 % des bacs ont été présentés à la collecte hebdomadaire, soit moins d'une fois toutes les 2 semaines.